



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Ajaccio, le **14 OCT. 2025**

Affaire suivie par : Sébastien Ollandini
tél : 04 95 29 09 04
sebastien.ollandini@corse-du-sud.gouv.fr

2025 – SE – **001205**

PREUVE DE DOSSIER COMPLET & RÉGULIER

En date du 10 octobre 2025 :

La direction départementale des territoires de Corse-du-Sud, guichet unique de l'eau, a réceptionné les compléments du dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L. 214-1 à 6 du Code de l'environnement pour le projet de centrale hydroélectrique sur le Taravo, situé sur la commune de Cozzano. Le dossier a été déposé par le bureau d'étude CINCLE, mandaté par la SAS Entreprise CICCOLINI, n° SIRET : 43374419000011 sise à Cozzano.

Le dossier a été déclaré complet et régulier.

La phase d'examen et de consultation est donc ouverte conformément à l'article R.181-17 du Code de l'environnement.

Lors de cette phase, il pourra vous être demandé de transmettre des informations complémentaires sur les pièces du dossier. Ces pièces ne seront réputées faire partie du dossier de demande que si elles sont transmises au plus tard lors de la réunion de clôture de la consultation du public.

Pour le préfet et par délégation,

Directeur départemental des territoires


DAVID VIGNAUD